



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

Service Eau – LET 221139

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2 avenue du Président Pierre Angot
64053 PAU

Dossier suivi par :
Cendrine Cazanave-Nébout

Tél. : 0559808787
Fax :

Mèl : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement : **DIG Warsmann - entretien 2022 Baïse, Baysère et Bernatouse sur les communes de MOURENX, NOGUERES, MONEIN et LACOMMANDE**
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 64-2022-00289

Pau, le 25 Août 2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

DIG Warsmann - entretien 2022 Baïse, Baysère et Bernatouse sur les communes de MOURENX, NOGUERES, MONEIN et LACOMMANDE

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 19 Août 2022
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2022-00289

Votre dossier a été transmis l'unité travaux et milieux aquatiques du service eau en charge de l'instruction de ce dossier.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure DIG Warsmann. Le non respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation
L'adjointe à la cheffe du service eau


Aurélie Birlinger

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.